



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9590^e séance

Mercredi 27 mars 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Yamazaki/M^{me} Shino (Japon)

Membres :

Algérie	M. Koudri
Chine	M. Dai Bing
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Persaud
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/251)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme nous l'avons dit hier (voir S/PV.9588 et S/PV.9589), le 25 mars (voir S/PV.9587), la délégation française a créé, dans le contexte d'une séance du Conseil de sécurité demandée par notre délégation à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie, un précédent de procédure en insistant sur le fait que le Conseil devait prendre toutes les décisions concernant la tenue des séances uniquement dans la salle et que les arrangements antérieurs n'avaient aucune pertinence. À l'initiative de la France, un vote de procédure a eu lieu sur la question à l'ordre du jour, alors même que la présidence japonaise avait déjà programmé cette séance et qu'elle figurait au programme de travail provisoire du Conseil. Néanmoins, la présidence n'a pas été en mesure de confirmer sa décision dans la salle.

Du fait de cette action de la France, ainsi que des États-Unis et du Royaume-Uni, qui l'ont soutenue, un membre du Conseil s'est donc vu nier la possibilité de demander qu'une séance se tienne, ce qui s'inscrit en violation flagrante du droit de tout membre du Conseil de demander la convocation des séances qu'il juge nécessaires. Nous avons demandé la tenue de la séance au titre d'une des questions les plus importantes dont le Conseil est saisi, « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ». Nous entendons aborder les implications procédurales de ce précédent très grave et extrêmement négatif durant les consultations du Conseil cet après-midi, au titre des questions diverses.

Pour éviter le deux poids, deux mesures et les controverses de nos collègues occidentaux, lesquelles ont un caractère manifestement politique plutôt que procédural, nous demandons à la présidence de mettre aux voix sa décision de tenir la présente séance puisque, comme nous l'avons vu le 25 mars, la présidence ne veut pas prendre la responsabilité de réunir le Conseil. Nous devons procéder ainsi jusqu'à ce que le Conseil se soit entendu sur un mode de fonctionnement normal.

Nous avons à nouveau demandé officiellement la tenue d'une séance d'information publique sur le vingt-cinquième anniversaire de l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie. La présidence japonaise l'a programmée pour l'après-midi du 28 mars. Nous espérons que, cette fois-ci, elle ne prétendra pas que les fonctions de

la présidence du Conseil de sécurité s'assimilent à celles d'un simple secrétaire et se limitent à réserver un créneau dans le calendrier. La décision politique de répondre favorablement à notre demande vous appartient, Monsieur le Président. Si quelqu'un souhaite contester cela, il lui faudra contester la décision de la présidence sans se cacher derrière des subterfuges procéduraux de circonstance dénués de toute pertinence.

Pour terminer, je rappellerai qu'il y a 25 ans, le 26 mars 1999, s'est tenue une séance mémorable du Conseil de sécurité sur la situation en Yougoslavie (voir S/PV.3989), au cours de laquelle la Russie avait proposé un projet de résolution (S/1999/328). Ce texte énonçait notamment des obligations à l'endroit de la République fédérale de Yougoslavie, comme le retrait du Kosovo-Metohija des forces fédérales de défense et de police. Douze membres du Conseil ont toutefois rejeté ce document, qui aurait pu éviter une crise internationale retentissante et meurtrière. Nous voulons croire qu'au fil des 25 dernières années, les membres du Conseil se sont forgé une conscience politique et qu'ils ne répéteront pas cette erreur. Certes, l'espoir n'est plus de mise pour nos collègues occidentaux : nous sommes parfaitement conscients qu'ils ont pour instruction d'empêcher toute discussion au Conseil sur ce sujet extrêmement inconfortable, pour les capitales occidentales, qu'est l'agression de l'OTAN contre un État souverain. Mais s'ils persistent dans leur erreur, nous aurons de nombreux autres motifs de rappeler au Conseil les tristes jalons qui ont émaillé la période de mars à juin 1999, ainsi que les autres agressions perpétrées par les coalitions anglo-saxonnes, et nous le ferons quotidiennement.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu de la demande formulée par la Fédération de Russie, j'ai l'intention de mettre aux voix l'ordre du jour provisoire.

Le Conseil est prêt à voter sur l'ordre du jour provisoire pour la présente séance. Je vais maintenant le mettre aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. L'ordre du jour provisoire est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/251)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; et M^{me} Jacquie-Anna, représentante du Secrétariat technique national pour la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015).

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/251, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne la parole à M^{me} Keita.

M^{me} Keita : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence du Conseil de sécurité et tous les autres membres du Conseil pour l'opportunité de présenter un exposé sur la situation en République démocratique du Congo. Je salue également, à distance, la présence du Représentant permanent de la République démocratique du Congo à New York, l'Ambassadeur Zenon Mukongo, ainsi que le Représentant permanent du Rwanda à New York et M^{me} Jacquie-Anna, représentante de la société civile congolaise.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Depuis la séance d'information tenue au moment du renouvellement du mandat, le 11 décembre 2023 (voir S/PV.9500), la dynamique politique a été principalement axée sur le processus électoral relatif au scrutin présidentiel et aux élections législatives provinciales et nationales. Malgré d'importantes difficultés logistiques, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a organisé les élections le 20 décembre 2023, comme prévu, mais a dû prolonger la période de vote sur plusieurs jours. Je me félicite du fait que les élections se sont déroulées en grande partie

de manière pacifique, ainsi que des efforts déployés par la CENI pour remédier à certaines irrégularités et défaillances opérationnelles qui ont entaché le processus.

La Cour constitutionnelle vient de rendre son arrêt définitif sur la validation des résultats, ce qui ouvre la voie à la confirmation de la majorité au Parlement, au début de la session parlementaire de printemps et à la formation du nouveau gouvernement. J'estime encourageante l'adoption, par le Ministère du genre, d'une feuille de route visant à lutter contre la violence électorale à l'égard des femmes, qui ont été la cible de graves agressions physiques et verbales visant à les décourager de participer aux élections de décembre dernier.

Les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo se sont encore détériorées depuis la fin des élections, le Mouvement du 23 mars (M23) ayant réalisé des percées importantes et étendu son territoire à des niveaux sans précédent. Cela a abouti à une situation humanitaire encore plus désastreuse, caractérisée par des déplacements internes d'une ampleur inédite. Dans le même temps, l'Angola a joué un rôle de médiateur dans les tensions régionales entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, avec la reprise du processus de Luanda, tandis que la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo (SAMIDRC) a entamé son déploiement au Nord-Kivu.

(*l'oratrice reprend en français*)

Le rapport dont les membres sont saisis fournit une mise à jour détaillée de la situation sur le terrain. Sur le plan politique, le Président Tshisekedi Tshilombo a été réélu pour un second mandat et a annoncé que la réforme de l'appareil de sécurité et de défense constituerait l'une de ses priorités principales. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est prête à soutenir le futur gouvernement dans ses efforts de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et d'autres réformes clefs de gouvernance, pour autant qu'elles bénéficient d'un consensus large, comme prescrit dans notre mandat. Alors que les négociations autour de la composition du nouveau gouvernement se poursuivent, la Mission se félicite du soutien réitéré du Président de la République à la désignation du poste de porte-parole de l'opposition, un geste d'ouverture qui est crucial pour permettre à l'opposition de jouer son rôle dans le processus démocratique.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Comme le Conseil le rappelle régulièrement, un appel relayé dans une récente déclaration du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, toutes les forces

étrangères qui opèrent illégalement sur le territoire de la République démocratique du Congo doivent se retirer, et les groupes armés nationaux et étrangers, tels que les Forces démocratiques alliées (ADF) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda, doivent être désarmés. Il n'existe pas de solution militaire viable au conflit. La solution doit être ancrée dans un processus politique durable s'attaquant aux causes profondes de la violence. Dans ce contexte, je tiens à exprimer notre plein appui au processus de Luanda et à saluer les efforts actuellement déployés par le Président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço. La récente réunion tenue sous l'égide des Ministres des affaires étrangères des deux pays en vue d'élaborer un plan de désescalade de la crise est encourageante.

(l'oratrice reprend en français)

Alors que la crise du M23 suscite une grande attention, nous devons également souligner les atrocités commises par les ADF et leurs conséquences désastreuses sur les populations civiles, notamment à la frontière entre le Nord-Kivu et l'Ituri. Presque 200 personnes y ont été tuées depuis le début de l'année. En Ituri, l'insécurité reste dramatique, alimentée notamment par les exactions des milices telles que la Coopérative pour le développement du Congo, le groupe Zaïre, la Force de résistance patriotique de l'Ituri, la Force patriotique et intégrationniste du Congo, de même que les ADF.

Au Sud-Kivu, malgré des progrès importants, nous avons assisté ces derniers mois à une résurgence des tensions, alimentées par des groupes armés et les rivalités intercommunautaires. Les fréquentes rumeurs sur la présence d'éléments du M23 et l'extension du conflit au Nord-Kivu vers le sud y ont grandement contribué. De plus, l'escalade des tensions entre le Rwanda et le Burundi, qui a conduit à la fermeture de leur frontière respective par Bujumbura, constitue un paramètre supplémentaire susceptible de déstabiliser la province et la région dans son ensemble.

Pour protéger les civils, la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont continué à mener des opérations conjointes en Ituri et au Nord-Kivu. L'Opération défensive Springbok, mise en place par la MONUSCO sur différents axes menant à Goma, a été renforcée en février de cette année. Elle a permis de contribuer à protéger la zone de Goma, en contenant l'offensive du M23 en appui aux FARDC dans la zone de Sake. De manière continue, presque quotidiennement, nos casques bleus ont essuyé des tirs directs et indirects de différents belligérants. Plus récemment, des tirs de mortiers originant de positions occupées par le M23 ont atterri sur les bases de la MONUSCO dans

le secteur de Sake, blessant huit soldats de la paix, dont certains grièvement, et six membres du personnel civil de la MONUSCO lors d'un second incident. Je condamne fermement ces attaques contre nos personnels.

(l'oratrice poursuit en anglais)

À la faveur du retrait complet de la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est au début du mois de janvier, le M23 a réussi à occuper toutes les anciennes positions de cette force, ce qui lui a permis de se déplacer plus au sud et d'encercler les villes de Sake et de Goma. Dans le même temps, la SAMIDRC poursuit son déploiement, 2 000 soldats ayant déjà été déployés. Cette mission a commencé à apporter son aide aux FARDC sur différents fronts opérationnels et a vu, le 4 mars, son mandat approuvé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Comme souligné précédemment, l'intervention militaire doit aller de pair avec un investissement continu des autorités congolaises dans les processus de paix locaux, nationaux et régionaux, complété par une réforme profonde du secteur de la sécurité et la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, que le système des Nations Unies entend soutenir dans le cadre d'un programme conjoint.

(l'oratrice reprend en français)

Qu'il me soit maintenant permis d'aborder la situation humanitaire et de lancer un cri d'alarme face à la catastrophe qui se déroule sous nos yeux, notamment en raison de l'escalade de la crise du M23 au Nord-Kivu, mais aussi des violences armées prolongées en Ituri et au Sud-Kivu. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, plus de 7,1 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, soit 800 000 personnes de plus depuis mon dernier exposé de décembre, il y a environ trois mois. Quelque 23,4 millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, ce qui signifie qu'un Congolais sur quatre est confronté à la faim et à la malnutrition, faisant de la République démocratique du Congo le pays le plus touché par l'insécurité alimentaire.

La ville et la périphérie de Goma font face à des vagues massives de déplacés internes. À la fin du mois dernier, au moins 104 sites de déplacement ont été enregistrés autour de Goma seulement, accueillant plus de 630 000 personnes. Les cas de violence fondée sur le genre et d'exploitation sexuelle ont également atteint de nouveaux records. Pour le seul mois de janvier, 10 400 cas de violences basées sur le genre ont été signalés à travers tout le pays, une augmentation beaucoup plus élevée que pendant les années précédentes.

Cette catastrophe humanitaire exige de la communauté internationale des réponses adéquates. Pourtant, en février, le plan de réponse humanitaire de 2023 pour le pays restait considérablement sous-financé, avec seulement 40 % des 2,25 milliards de dollars requis jusqu'à présent. Cela représente une forte baisse par rapport aux 53,2 % de 2022 et n'augure rien de bon pour le plan de réponse humanitaire de 2024, lancé avec l'objectif de lever 2,6 milliards de dollars et dont le financement n'atteint que 14,2 % aujourd'hui. Je réitère donc mon appel urgent aux donateurs pour qu'ils fournissent les ressources nécessaires pour garantir qu'une aide humanitaire adéquate parvienne à ceux qui en ont dramatiquement besoin.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Alors que nous progressons dans la mise en œuvre de la première phase du plan de désengagement, il est devenu évident qu'il sera essentiel de maintenir nos efforts de retrait, notamment en ce qui concerne le transfert des responsabilités en matière de protection des civils, ainsi que le transfert des bases aux FARDC et à la Police nationale congolaise. À cette fin, nous continuons à travailler en étroite collaboration avec nos homologues nationaux et provinciaux sur la mise en œuvre et le suivi des progrès, tout en évaluant les différentes répercussions sur la population à laquelle la Mission a fourni une protection jusqu'à présent.

Le 28 février, la MONUSCO a transféré la base de Kamanyola à la Police nationale, ce qui constitue une première étape. Compte tenu des défis, je remercie d'avance les nombreuses parties prenantes qui s'engagent à soutenir le programme conjoint relatif à la police, conçu pour appuyer la transition de la MONUSCO. Dans ce contexte, je félicite le Japon de sa détermination à continuer d'élargir son projet en place en ce qui concerne la police, afin de contribuer à couvrir les zones de désengagement de la MONUSCO et de mettre en œuvre des modalités de police de proximité.

Lors de mes échanges avec la population du Sud-Kivu, il est clairement ressorti que, bien que le respect des délais impartis soit un engagement commun, nous devons veiller à ce que les préoccupations et les voix des populations touchées soient entendues pour garantir un retrait responsable. À cet égard, je voudrais souligner que les organisations non gouvernementales nationales et internationales sont désormais intégrées dans les équipes de transition provinciales, qui reprennent leur travail après les élections, et que nous avons déjà organisé de nombreuses réunions d'information avec les partenaires internationaux sur les progrès réalisés dans le cadre du plan de désengagement. Les enseignements tirés de la première phase seront également appliqués aux phases suivantes du retrait.

Le désengagement et la transition sont menés de manière concomitante. Cela permettra à l'équipe de pays des Nations Unies d'aider le Gouvernement congolais à pérenniser et à consolider les acquis de la MONUSCO et de gérer les activités qui relèveront des responsabilités de l'équipe de pays, avec l'appui d'un Bureau du Coordonnateur résident renforcé. Des ressources financières sont nécessaires, et nous comptons sur l'augmentation des contributions volontaires, tandis que, grâce à l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, nous donnons la priorité aux activités de transition cette année.

La MONUSCO a continué de faire face à des campagnes de désinformation sophistiquées au cours de la période considérée, qui ont sapé ses efforts et mis en danger la vie de ses soldats de la paix. Dans le cadre de l'opération Springbok, les campagnes de désinformation ont conduit la population locale à attaquer nos convois. Pour contrer ces tactiques, nous avons renforcé notre collaboration avec des dizaines de journalistes et de membres de la société civile à Goma et ailleurs, afin de contribuer à combattre la mésinformation et à clarifier notre mandat. Nous avons constaté des progrès, certaines personnes qui étaient auparavant très critiques expliquant désormais les complexités de notre mandat. Malgré ces signes encourageants, je demeure très préoccupée par la propagation de la mésinformation et de la désinformation, ainsi que des discours de haine, et j'appelle à nouveau toutes les parties prenantes à s'abstenir de telles pratiques et je demande instamment au Gouvernement de veiller à l'application du principe de responsabilité.

Pour terminer, et pour faire écho aux observations que j'ai formulées à la dernière séance d'information (voir S/PV.9553), je voudrais réaffirmer que la Mission continue à tout mettre en œuvre pour remédier aux fautes commises par certains membres de la force, du personnel de police et du personnel civil. Dans le même ordre d'idées, nous continuons à améliorer notre réponse aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Au cours des derniers mois, nous avons mené des missions approfondies d'évaluation des risques dans tous les lieux où le personnel de la MONUSCO est déployé pour nous assurer qu'une prévention efficace, des enquêtes rapides et un soutien adapté aux victimes restent au cœur de notre travail afin de lutter pleinement contre l'exploitation et les atteintes sexuelles qui entachent de manière indélébile notre action.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie M^{me} Keita de son exposé.

Je donne la parole à M^{me} Jacquie-Anna.

M^{me} Jacquie-Anna : Je remercie le Conseil de sécurité de l'honneur qu'il me fait de me permettre de l'informer sur la situation concernant les avancées du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

Déjà, il faudrait que je signale que la structure que je représente, le Secrétariat technique national pour la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015), est un mécanisme mis en place par le Gouvernement pour réaliser les recommandations du Conseil de sécurité aux États Membres.

Nous existons depuis 2020 et sommes l'émanation du Ministère de la jeunesse de notre pays. Nous avons ensuite travaillé sur un plan d'action national qui a été validé et lancé officiellement en date du 12 août 2022 et qui a été adopté au Conseil des ministres le 18 novembre de la même année, ce qui fait de la République démocratique du Congo le troisième pays au monde, après la Finlande et le Nigéria, à avoir un plan d'action national.

Nous évoluons dans un contexte de travail difficile par le fait que le Secrétariat technique national pour la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) est une nouvelle structure, qui travaille sans relâche pour la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans sa globalité, qui a connu des difficultés jusque-là à s'implanter dans tout le pays afin de renforcer l'information et les actions de paix en faveur des jeunes, et qui travaille sans moyens suffisants pour la mise en œuvre effective et le suivi du programme. Après adoption au Conseil des ministres, le Secrétariat technique national est en attente de la signature du plan d'action national par le Chef de l'État, le Premier Ministre et le Ministre de tutelle, pour être ainsi envoyé au Parlement et ensuite être publié au *Journal officiel*. Et cela entrera dans l'arsenal juridique du pays pour protéger les jeunes travaillant sur les questions de paix et de sécurité en République démocratique du Congo, mais aussi pour renforcer la participation des jeunes à la table des décisions et des négociations en matière de paix et de sécurité.

Les jeunes et les femmes dans notre pays constituent une très grande proportion de la population, mais ils sont également les plus vulnérables aux conséquences des guerres en tant que victimes de choix, dans le sens plein de ce terme.

Le Secrétariat technique national, dans sa mission consistant à booster et à valoriser la participation de la jeunesse à la table des décisions et à celle des négociations, mais également à assurer qu'il soit rendu compte des activités en lien avec le programme, se veut un mécanisme facilitant cette implication et ayant une

collaboration étroite avec les autres ministères impliqués dans la construction et la consolidation de la paix. En effet, dans un pays à forte proportion de jeunes, ignorer et écarter ceux-ci de la sphère décisionnelle est une attitude suicidaire pour la nation.

Je vais faire des constats en rapport avec la situation sécuritaire du pays.

Depuis plus de deux décennies, l'agression de la République démocratique du Congo par le Rwanda, une agression maquillée en rebellions auxquelles on a collé des noms comme le Rassemblement congolais pour la démocratie, le Congrès national pour la défense du peuple ou le Groupe terroriste du Mouvement du 23 mars, détruit tout sur son passage, mais surtout la population et les peuples de la République démocratique du Congo. En ce qui concerne cette agression, elle a provoqué une précarité généralisée et l'angoisse de la jeunesse, qui a perdu tout repère et tout espoir de lendemain ; une jeunesse devenue, par la force des choses, un vivier de recrutement d'enfants soldats et une proie facile de l'extrémisme violent ; une jeunesse sans éducation et n'ayant connu que la guerre, la violence, l'effusion du sang des êtres chers, des membres de sa famille ; une jeunesse exposée à tous les abus dans des camps de réfugiés ou de déplacés, où elle est dans un dénuement total. La République démocratique du Congo n'a plus d'avenir étant donné que sa jeunesse est sauvagement détruite par les effets de la guerre d'agression du Rwanda quand elle échappe à la mort violente.

En raison de l'utilisation du viol et de toutes sortes de sévices et violences sexuels comme arme de guerre par l'armée d'occupation rwandaise, la femme congolaise n'a plus de dignité. Elle est réduite à l'état de chose pour faire pression et prouver que l'agresseur rwandais est un « super humain » tandis que le mari congolais est un « infra homme ». Des centaines, des milliers de femmes dans l'est de la République démocratique du Congo vivent dans le dilemme moral de tuer leur propre enfant, fruit d'un viol, ou de se tuer. Dans l'est de la République démocratique du Congo, toutes les femmes, même jusqu'à la plus petite jeune fille, savent amèrement ce que signifie « être violée » ou « violences sexuelles ».

La multiplicité des groupes armés dans d'autres provinces, comme récemment les Mobondo au Kwilu, fait vivre à la jeunesse des situations d'insécurité et de recrudescence des recrutements dans des groupes armés. Jusqu'à quand cette situation durera-t-elle ? Combien de femmes devront encore être violées devant leurs maris et enfants ? Combien de jeunes devront voir leur avenir être volé par le recrutement dans des groupes armés ?

Devrait-on subir l'ignominie de se voir coucher avec son fils devant son mari et d'autres membres de la famille pour que la communauté internationale – qui, disons-le, tient de beaux discours et adopte de belles résolutions – se réveille et dise « Non, trop c'est trop » ?

Nous, jeunes Congolais, nous ne voulons que la paix. La proportion résiliente de cette jeunesse veut se retrouver à la table des négociations et à celle où sont prises les décisions afin d'apporter une spécificité en rapport avec sa qualité de représentante de la jeunesse. Nous voulons travailler main dans la main avec les autorités pour agir dans les cinq axes de la résolution 2250 (2015) mais également en faveur de la prise en compte de la femme pour une participation qui ne connaisse aucune forme de discrimination. Nous sommes ainsi alignés pour accompagner les acteurs humanitaires mais aussi en tant qu'acteurs potentiels dans la résolution des problèmes et l'apport de réponses. Nous voulons travailler pour la capture du dividende démographique à tout point de vue.

Nous demandons aux membres d'investir dans la jeunesse congolaise pour l'avancement de ces agendas. Nous avons besoin de l'implication du Conseil de sécurité en faveur de la participation de ces jeunes congolais qui travaillent dans ces mécanismes et font avancer les agendas des résolutions adoptées par les représentants des États réunis dans la salle. La jeunesse congolaise est une jeunesse résiliente et qui a tout à donner pour l'avancement de ces agendas et leur mise en œuvre effective, pour la consolidation et la recherche de la paix, comme il se doit.

Nous restons en attente de nous retrouver à la table où sont prises les décisions pour y apporter en fait ce que nous connaissons et ce que nous voulons. Le Conseil de sécurité nous a fait confiance en élaborant et en mettant en œuvre cette résolution, mais nous voulons travailler, nous voulons être des participants effectifs, et non des participants pour la forme ou pour le décor.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Jacquie-Anna de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} Keita ainsi que M^{me} Jacquie-Anna pour leurs interventions.

La France condamne la reprise des offensives du Mouvement du 23 mars et le soutien qu'apporte le Rwanda à ce groupe ainsi que la présence de ses forces sur le territoire congolais. Il doit y être mis un terme sans tarder. L'Union européenne et 11 autres États l'ont exigé le 4 mars. L'utilisation et le déploiement en territoire congolais de systèmes antiaériens marquent le

franchissement d'un nouveau seuil. La France condamne les actions de l'ensemble des groupes armés dans l'est du pays. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées.

Cette escalade a de graves conséquences sur la situation humanitaire. Elle engendre aussi de nombreuses violations des droits de l'homme. Au Nord-Kivu, un demi-million de personnes supplémentaires ont été déplacées depuis le mois d'octobre. Les différentes parties doivent préserver les populations civiles, les camps de déplacés, conformément aux principes du droit international humanitaire. La France renouvelle sa condamnation des discours de haine ciblant certaines communautés, notamment la communauté tutsie, ainsi que les violations des droits de l'homme par les groupes armés.

Pour mettre un terme à l'escalade, le dialogue doit reprendre de toute urgence. La France soutient les efforts régionaux, notamment ceux de l'Angola. Elle salue la réunion des Ministres des affaires étrangères congolais et rwandais le 21 mars à Luanda. Elle encourage les parties au dialogue, sur la base des engagements de la feuille de route de Luanda et du processus de Nairobi. Elle salue la proposition congolaise d'un plan pour démobiliser et désarmer les Forces démocratiques de libération du Rwanda, groupe issu des milices ayant commis le génocide contre les Tutsis. C'est une réponse concrète à la principale menace identifiée par le Rwanda lors de la réunion du Conseil le mois dernier (voir S/PV.9553), et de nature à rétablir la confiance entre les deux pays.

La France dénonce vigoureusement les attaques contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Plusieurs Casques bleus ont été blessés ces dernières semaines par des tirs, des obus ou suite à l'attaque d'un hélicoptère de la MONUSCO. Les responsables de ces attaques doivent rendre des comptes. Nous dénonçons aussi les attaques contre les emprises diplomatiques qui ont eu lieu à Kinshasa. Les campagnes de manipulation de l'information qui attisent ces violences sont très préoccupantes et nous saluons les déclarations des autorités congolaises visant à y mettre un terme.

La MONUSCO a amorcé en 2024 un processus de retrait progressif, responsable et durable. Des engagements ont été pris de part et d'autre afin que les populations civiles ne pâtissent pas de ce départ. C'est à l'aune de cet impératif que nous nous sommes engagés à considérer les prochaines étapes du processus. L'esprit de confiance et de responsabilité dans lequel a été élaboré le plan de transition conjoint doit continuer à nous guider.

Les récents combats ont démontré que la coordination de la MONUSCO avec la force de la Communauté de développement de l'Afrique australe en cours de déploiement doit être renforcée. Les modalités d'un soutien des Nations Unies ont été définis clairement dans la résolution 2717 (2023) et c'est sur cette base que le Conseil de sécurité devra se prononcer.

Je conclus en saluant l'action déterminée de la MONUSCO et de M^{me} Keita, ainsi que des Casques bleus dans la pleine mise en œuvre du mandat sous Chapitre VII confié par le Conseil.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Keita et M^{me} Jacquie-Anna de leurs exposés.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour lancer un appel pressant à toutes les parties pour qu'elles privilégient la désescalade. Malheureusement, nous continuons d'assister à une surenchère alarmante du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Des dizaines de milliers de personnes déplacées sont contraintes de fuir la région de Sake vers Goma, et plus de 200 civils, dont 14 enfants, ont été tués. Comme le souligne le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2024/251), cette récente escalade rapproche dangereusement la région de la guerre.

Malte estime qu'il est impératif que les groupes armés déposent les armes, et que tous les États concernés cessent immédiatement leur soutien, afin qu'il soit possible de s'engager de manière définitive sur la voie du désarmement. L'armement sophistiqué des groupes armés, notamment le Mouvement du 23 mars, requiert également l'attention sérieuse du Conseil.

Malte est également très préoccupée par les récentes attaques contre les positions de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à Goma et Sake et dans leurs environs, y compris les récents incidents qui ont visé des soldats de la paix de la MONUSCO, ce qui risque d'aggraver les menaces pesant sur la présence de la MONUSCO dans le Nord-Kivu.

Il demeure indispensable de privilégier le dialogue pour répondre aux griefs sous-jacents, notamment par le biais des processus de Luanda et de Nairobi. Nous félicitons le Président Lourenço d'avoir réactivé le processus de Luanda et permis des échanges diplomatiques grâce à l'organisation d'un mini-sommet à Addis-Abeba et à la tenue de réunions bilatérales avec les Présidents Tshisekedi Tshilombo et Kagame.

Si nous nous félicitons des récentes avancées électorales en République démocratique du Congo, nous nous

inquiétons des irrégularités et de la violence. Nous sommes préoccupés par l'organisation de groupes armés sous l'égide des Wazalendo pour rejoindre la nouvelle réserve armée de la défense, qui est à l'origine d'un environnement de moins en moins sûr et qui entrave la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Malgré les efforts constants déployés par le pays pour renforcer les droits humains, nous sommes préoccupés par la récente levée du moratoire sur la peine de mort. Néanmoins, nous saluons les efforts entrepris pour lutter contre la violence électorale à l'égard des femmes, notamment par l'adoption de la feuille de route pour le cycle électoral 2024-2028. Nous soulignons qu'il importe de respecter l'intégrité électorale et de promouvoir la confiance vis-à-vis des institutions publiques.

Nous rappelons que tout retrait des forces de la MONUSCO doit s'accompagner d'un renforcement des forces armées nationales. Cela est particulièrement nécessaire dans les régions où les civils, y compris les personnes déplacées, comptent sur la Mission pour assurer leur protection. Il est également indispensable de veiller à ce que l'analyse et les compétences en ce qui concerne les questions de genre éclairent le processus de transition, notamment par le biais de consultations avec les organisations de femmes de la société civile. Dans cette optique, nous saluons le transfert par la MONUSCO de la base de Kamanyola au Gouvernement de la République démocratique du Congo. La MONUSCO continue de jouer un rôle clef dans de nombreux domaines, y compris en appuyant le système judiciaire et en facilitant la réforme du secteur de la sécurité. Nous encourageons les autorités de la République démocratique du Congo à continuer de coopérer pour lutter contre l'impunité et veiller à ce que les membres des forces de sécurité fassent l'objet d'un contrôle approprié de leurs antécédents.

Au cours des quatre derniers mois, la MONUSCO et l'UNICEF ont mené avec diligence des évaluations visant à vérifier l'âge de 1 229 candidats au recrutement dans les forces armées. Parmi ces candidats, il a été confirmé que 152 étaient des enfants, qui ont donc été exclus à juste titre du processus de recrutement. Cette entreprise cruciale doit se poursuivre, et il est impératif que les autorités de la République démocratique du Congo collaborent étroitement avec l'UNICEF pour assurer la continuité de la protection des droits de l'enfant, même après le départ de la MONUSCO. Par ailleurs, nous nous félicitons des séances de sensibilisation aux cas extrêmement préoccupants d'exploitation et d'atteintes sexuelles au sein de la MONUSCO. Nous exprimons de nouveau notre ferme conviction que les violences sexuelles restent inacceptables et intolérables.

Pour terminer, face à l'escalade des besoins humanitaires et à la diminution des ressources, il est indispensable que notre appui aille à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Il est essentiel que toutes les parties respectent le droit humanitaire et le droit des droits humains, et qu'elles facilitent l'accès sans entrave aux populations touchées. La sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires sont également capitales, et il faut agir de manière énergique pour enrayer le fléau de la faim et mettre un terme à la propagation des maladies. De véritables efforts de désescalade et de dialogue sont impératifs pour atténuer les souffrances humaines et rétablir la paix et la sécurité dans le pays. Il est urgent que cela se concrétise avant qu'il ne soit trop tard.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de son exposé. J'ai écouté attentivement la représentante de la société civile, M^{me} Jacque-Anna. Je salue la présence des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à cette séance.

L'Équateur se félicite du processus électoral qui s'est déroulé en décembre 2023 et qui a abouti à la réélection du Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à qui nous souhaitons le plus grand succès à la tête du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Nous espérons qu'au cours de ce second mandat, le Président Tshisekedi Tshilombo continuera d'encourager la participation inclusive de l'ensemble de la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, en préservant l'espace civique afin de favoriser la cohésion sociale et de lutter contre les discours de haine et d'intolérance qui incitent à la violence intercommunautaire.

Ma délégation souhaite s'arrêter sur la situation humanitaire et les conditions de sécurité, en particulier compte tenu du retrait progressif de la MONUSCO, en commençant par la région du Sud-Kivu, où la violence s'intensifie. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de l'utilisation d'armes et d'équipements sophistiqués qui prouvent l'existence d'un appui militaire extérieur au Mouvement du 23 mars (M23). Ces armes ont été utilisées contre des membres du personnel de maintien de la paix de l'ONU, ce que nous condamnons fermement. Il en va de même pour les menaces publiques du M23 à l'encontre de la MONUSCO et la diffusion de fausses informations visant à la discréditer.

Nous nous faisons l'écho des appels lancés en février lors du mini-sommet sur la paix et la sécurité dans

l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que le 4 mars par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à une cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités ainsi qu'au cantonnement et au désarmement du M23 et de tous les autres groupes armés actifs dans l'est du pays. En outre, ma délégation appelle au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Nous rappelons également la nécessité de mettre en place des couloirs humanitaires pour venir en aide aux 7 millions de personnes déplacées dans le pays, dont 6 millions se trouvent dans le nord-est. Cette vague de violence s'accompagne d'allégations de crimes de guerre, de graves atteintes aux droits humains, de violence sexuelle fondée sur le genre, ainsi que de violations graves contre des enfants. Les auteurs de ces crimes ne doivent pas rester impunis. Le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits humains est primordial.

Les efforts régionaux doivent être appuyés, en particulier les processus de Luanda et de Nairobi, en mettant l'accent sur la réponse diplomatique. Les initiatives régionales, bilatérales et internationales doivent être menées de façon coordonnée en faveur de la paix, du dialogue et de la stabilité politique, en reconnaissant et en poursuivant le travail accompli par la MONUSCO, entre autres dans les domaines de la protection des civils, du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration, de la stabilisation, de la réforme du secteur de la sécurité, et de l'appui au système judiciaire. Nous nous félicitons du déploiement de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'appui que lui apporte la Commission de l'Union africaine pour garantir la mise en œuvre effective de son mandat.

Enfin, nous demandons instamment au Gouvernement de la République démocratique du Congo de continuer de travailler avec la MONUSCO pour mettre en œuvre le plan de retrait de manière efficace et sûre, ce qui dépendra en grande partie du contrôle effectif de l'ensemble du territoire du pays.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prononcer la présente déclaration conjointe au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et mon pays, la Sierra Leone, ainsi que du Guyana.

Nous remercions M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de son exposé instructif sur les derniers événements survenus

dans le pays. Nous félicitons M^{me} Keita et son équipe pour leur dévouement inébranlable à leur mandat et à la paix et la stabilité en République démocratique du Congo, malgré les conditions difficiles. Nous remercions également M^{me} Jacquie-Anna de son exposé au Conseil. Nous saluons la présence des Représentants permanents de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda à cette séance.

En ce qui concerne la situation politique, nous félicitons la République démocratique du Congo pour la tenue le 20 décembre 2023 de son élection présidentielle, de ses élections législatives nationales et provinciales et de ses élections communales partielles. Nous félicitons également S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo pour son second mandat en tant que Président de la République démocratique du Congo. Nous regrettons que les élections n'aient pas pu se tenir dans certains territoires en raison de la situation en matière de sécurité. Nous prenons acte du résultat des élections et du verdict rendu par la Cour constitutionnelle le 12 mars concernant les appels contestant les résultats des élections législatives nationales du 20 décembre 2023. Nous encourageons toutes les parties prenantes à respecter ce verdict dans l'intérêt de la paix et du développement du pays, et nous plaidons pour que l'état de droit et l'ordre constitutionnel le soient également. Au vu du résultat des élections, nous encourageons les autorités de la République démocratique du Congo à faciliter un processus de réconciliation nationale et à faire respecter un système de gouvernance qui reflète les aspirations nationales et l'identité du pays.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana expriment leur grave inquiétude au sujet de la détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La récente escalade des affrontements a exacerbé des conditions de sécurité et une situation humanitaire déjà fragiles et accru les tensions régionales, ce qui a encore aggravé la crise de déplacement interne et compromis un peu plus la sûreté et la sécurité des civils. La violence armée prolongée qui est le fait des groupes armés a également engendré des difficultés considérables pour ce qui est de la fourniture de l'aide humanitaire. Le récent rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2024/251) indique que le nombre de personnes déplacées dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu a atteint le chiffre alarmant de 6 millions, sur un total de 7 millions de déplacés dans l'ensemble de la République démocratique du Congo. La République démocratique du Congo figure de ce fait parmi les pays qui comptent le plus grand nombre de personnes déplacées au monde.

Nous appelons donc tous les États Membres de l'ONU et les partenaires de développement à accroître d'urgence leur appui afin de mieux répondre à l'appel de 2,6 milliards de dollars lancé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les partenaires humanitaires pour financer le plan de réponse humanitaire de 2024. Ce plan reste largement sous-financé, son objectif n'étant couvert qu'à hauteur de 14 %. Il est crucial d'appuyer ce plan pour remédier à l'insécurité alimentaire, en particulier pour les populations vivant dans l'est de la République démocratique du Congo, et pour améliorer leur accès, actuellement limité, aux services essentiels.

Nous saluons les efforts déployés pour mettre en œuvre le plan de désengagement commun et pour transférer progressivement les responsabilités de la MONUSCO au Gouvernement de la République démocratique du Congo. La date pour l'achèvement de la première phase du retrait ayant été fixée au 30 avril, les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent l'importance d'établir une forte présence de l'État dans toutes les zones d'où la MONUSCO se retirera. C'est essentiel pour éviter de créer un vide sécuritaire et pour administrer efficacement ces zones. À cet égard, les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de la reprise des activités de l'équipe chargée de la transition intégrée dans le Sud-Kivu.

Nous soulignons également la nécessité de déployer des forces de défense et de sécurité nationales bien formées et équipées dans les zones actuellement couvertes par la MONUSCO. L'absence de ces mesures et d'autres mesures complémentaires ne ferait qu'aggraver les conditions de sécurité et la situation humanitaire en République démocratique du Congo, comme ce fut le cas après le retrait de la force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana estiment que ces plans doivent à tout prix donner la priorité à la protection des civils, en particulier les femmes et les enfants, et à la sécurité du personnel de la Mission, et fournir un appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité, conformément à la résolution 2717 (2023).

Nous soulignons l'importance de veiller à ce que les femmes participent pleinement aux initiatives d'édification de l'État et disposent des moyens de participer aux prises de décision. Un environnement favorable exempt de violence est primordial à cette fin, et nous saluons l'adoption d'une feuille de route pour la prévention de la violence électorale contre les femmes engagées dans la politique, qui constitue une étape très positive dans ce

contexte. En outre, nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, malgré les difficultés liées à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation au profit des ex-combattants. Tout en reconnaissant les défis et les complexités de la situation, nous exhortons les groupes armés à respecter ce Programme et à appuyer le retrait progressif, responsable et ordonné de la MONUSCO de la République démocratique du Congo, conformément à la demande du pays hôte. Selon nous, des plans d'action concrets doivent être mis en œuvre pour favoriser une paix et une stabilité durables dans la région, et nous restons déterminés à appuyer tous les efforts déployés dans ce sens.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana ont pris note des activités des groupes armés et condamnent avec la plus grande fermeté les actions de tous les groupes armés qui opèrent en République démocratique du Congo. Nous sommes particulièrement préoccupés par les preuves de l'utilisation d'armes de plus en plus sophistiquées. Nous appelons donc tous les groupes armés, y compris le Mouvement du 23 mars, les Forces démocratiques alliées, la Coopérative pour le développement du Congo, les factions Nyatura et les Forces démocratiques de libération du Rwanda, à cesser immédiatement les hostilités et à se retirer de toutes les zones occupées en République démocratique du Congo. Nous condamnons tout appui extérieur apporté à des groupes armés, qui contribue aux hostilités et aux troubles en République démocratique du Congo, et nous demandons que cesse cet appui.

Nous exigeons que tous les groupes armés se retirent immédiatement et sans condition de tous les territoires occupés, comme convenu dans le cadre du processus de Luanda. En outre, nous exhortons toutes les parties à participer pleinement aux processus de Nairobi et de Luanda, menés respectivement par la Communauté de l'Afrique de l'Est et l'Angola, et à s'y conformer. Nous réaffirmons l'importance des initiatives politiques régionales pour régler le conflit en République démocratique du Congo et atténuer les tensions régionales. À cet égard, nous saluons le rôle joué par le Président angolais et Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), S. E. João Lourenço, qui a organisé un mini-sommet sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo à Addis-Abeba le 16 février, en marge du Sommet de l'Union africaine. Nous sommes convaincus qu'un appui et une coordination efficaces de toutes les initiatives de paix permettront d'unifier et de renforcer la réponse africaine, ce qui est nécessaire. Dans cette optique, les trois

membres africains du Conseil et le Guyana demandent la tenue d'une réunion de suivi urgente afin de poursuivre les efforts diplomatiques à cet égard. Nous exhortons toutes les parties à coopérer pleinement et à appuyer les efforts visant à parvenir à un règlement durable du conflit en République démocratique du Congo.

Nous prenons note du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine concernant la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et le déploiement de la Mission de la SADC. Nous réitérons l'appel lancé à la Commission de l'Union africaine pour qu'elle travaille en étroite collaboration avec la SADC et le Conseil de sécurité afin d'appuyer le mandat de la Mission de la SADC et de définir des moyens pratiques pour aider cette force, qui a pour but de restaurer la paix et la sécurité en République démocratique du Congo, conformément au Traité de la Communauté de développement de l'Afrique australe, au Protocole de la SADC sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité et au Pacte de défense mutuelle de la SADC. Nous espérons que l'appui apporté par la Mission de la SADC à l'armée nationale congolaise contribuera à stabiliser la situation en empêchant la progression des groupes armés dans la région et en soutenant les forces armées congolaises dans le cadre du retrait de la MONUSCO.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana condamnent l'essor de la mésinformation et de la désinformation, qui a exacerbé les tensions dans la région et a conduit à des attaques contre le personnel et les biens de la MONUSCO. Cette situation continue d'affecter les opérations de la MONUSCO, de menacer la vie des soldats de la paix et de mettre en péril le matériel et les installations de l'ONU. Nous demandons que des mesures appropriées soient prises pour protéger les soldats de la paix, le personnel et les équipements de l'ONU et que le Conseil amène les responsables à répondre de leurs actes.

En tant que membres du Conseil, nous devons être unis dans nos actions et, à cet égard, nous devons renforcer la résolution 2688 (2023). Nous soulignons également l'importance du maintien et de l'application des sanctions contre les personnes et les entités reconnues responsables d'actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité de la République démocratique du Congo. Nous saluons les mises à jour de la liste des sanctions, le cas échéant, et demandons à tous les États Membres de mettre en œuvre les mesures de sanction.

Je terminerai en exprimant notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo. Les trois membres africains du Conseil

et le Guyana demandent qu'un appui continue d'être apporté au Gouvernement de la République démocratique du Congo, afin de mettre un terme à la violence qui fait rage dans l'est du pays et de permettre au peuple congolais de bénéficier pleinement de ses ressources nationales. Nous appelons au respect total de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Bintou Keita, de son exposé. J'ai écouté attentivement la déclaration de M^{me} Jacquie-Anna. Je souhaite la bienvenue aux Représentants permanents de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Au cours de la période écoulée, la partie orientale de la République démocratique du Congo a connu une escalade de la violence et de fréquents incidents de sécurité aux frontières, ce qui a entraîné un grand nombre de victimes civiles et des déplacements de population. Cette situation est préoccupante et ne doit pas perdurer. La Chine exhorte le Mouvement du 23 mars (M23) et les autres groupes armés à cesser immédiatement les combats et à se retirer des zones occupées. Nous appelons toutes les parties concernées à faire preuve de retenue, à régler leurs différends par le dialogue et la concertation, et à faire tout leur possible pour désamorcer les tensions.

Dans le même temps, la crise humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo s'aggrave. La Chine appelle la communauté internationale à renforcer son aide et à fournir des ressources suffisantes pour le plan de réponse humanitaire en République démocratique du Congo, afin d'améliorer la situation désastreuse de la population.

Les pays de la région des Grands Lacs ont un intérêt commun à maintenir la paix et la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo. La communauté internationale doit aider les pays de la région à renforcer le dialogue et la communication, et à mieux gérer les conflits et les différends, en vue de maintenir la sécurité commune. La Chine se félicite des efforts de médiation déployés par l'Angola et le Burundi, entre autres, et appuie le communiqué publié par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'ONU doit continuer de promouvoir l'approche consistant à apporter des solutions africaines aux problèmes africains en encourageant les processus de Nairobi et de Luanda à jouer un rôle efficace. La Chine attend de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Xia Huang, qu'il continue de jouer un rôle de premier plan et qu'il collabore avec la Représentante spéciale Keita pour consolider les

efforts diplomatiques et créer les conditions propices au dialogue et à la confiance mutuelle entre les parties.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) mène actuellement des opérations de maintien de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. La Chine espère que la Mission de la SADC renforcera sa coordination avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et jouera un rôle positif dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

La Chine appuie la MONUSCO dans la mise en œuvre conjointe du plan de désengagement conclu avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, conformément à la résolution 2717 (2023). Face à la complexité de la situation dans l'est du pays, la MONUSCO doit collaborer avec la partie congolaise pour assurer un transfert efficace des tâches, de manière à éviter un vide sécuritaire. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les modalités de la future transition et du mandat de la MONUSCO soient définies de manière scientifique et rationnelle, afin que la Mission puisse jouer un rôle positif.

Récemment, la MONUSCO a fait l'objet de plusieurs attaques au cours desquelles des soldats de la paix ont été blessés. Les États Membres et le Secrétariat doivent prendre des mesures pour améliorer l'évaluation des risques auxquels est exposée la MONUSCO et sa réponse aux situations d'urgence, afin d'assurer efficacement la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. En tant que coprésidente du Groupe des Amis de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus, la Chine est disposée à collaborer avec les autres membres pour continuer de déployer des efforts positifs en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Dans un avenir proche, les soldats de la paix de la MONUSCO, y compris ceux de la Chine, se retireront du Sud-Kivu et mettront fin à leur mission de maintien de la paix. Depuis 2003, la Chine a envoyé 27 contingents de maintien de la paix composés de membres du génie et d'unités médicales en République démocratique du Congo. Les soldats de la paix chinois se sont acquittés fidèlement de leur mission et ont accompli leur devoir de manière exemplaire, bravant les difficultés, les dangers et les risques. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour apporter une plus grande contribution au développement et à la paix en République démocratique du Congo.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, de son exposé d'aujourd'hui et du rôle moteur qu'elle joue avec constance face à l'escalade de

la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. Je tiens également à remercier l'intervenante de la société civile, qui a présenté un exposé qui donne matière à réfléchir.

L'incursion militaire agressive du Mouvement du 23 mars (M23) – auquel les États-Unis et l'ONU imposent des sanctions – et de la Force de défense rwandaise (FDR) dans l'est de la République démocratique du Congo soumet à d'immenses pressions le personnel civil et en tenue de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Les États-Unis saluent et appuient sans réserve les soldats de la paix de la MONUSCO qui risquent leur vie chaque jour pour protéger les civils et lutter contre les groupes armés dans le cadre de combats nourris.

Nous nous joignons à l'ONU pour condamner l'attaque perpétrée contre les positions de la MONUSCO, le 16 mars, près de Sake, et souhaitons un rétablissement complet aux huit soldats de la paix blessés. Nous avons à maintes reprises condamné publiquement les incursions du Rwanda dans l'est de la République démocratique du Congo, son appui continu au M23 – un groupe qui s'est rendu coupable d'effroyables atteintes aux droits humains contre des civils, y compris des violences sexuelles et fondées sur le genre – et les attaques de la FDR contre les positions et le matériel de la MONUSCO. Le silence de la communauté internationale face à des actions aussi éhontées – de la part d'un acteur majeur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui plus est – est tout aussi consternant. L'ONU doit immédiatement se rapprocher du Gouvernement rwandais au plus haut niveau afin de souligner l'importance que revêtent la sécurité et la sûreté des soldats de la paix. Sans un changement d'attitude du Rwanda, il va de soi que l'ONU devra réévaluer la crédibilité de ce pays en tant que participant constructif aux opérations de maintien de la paix.

La République démocratique du Congo doit également faire cesser et condamner les incidents, intentionnels ou non, qui voient la MONUSCO essuyer des tirs provenant d'éléments des forces de sécurité congolaises et d'acteurs armés alignés, connus sous le nom de Wazalendo. Il est inacceptable que les pays qui fournissent des contingents à la MONUSCO soient confrontés à la crainte d'être attaqués par leur État hôte, qui a la responsabilité de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Nous avons conscience que la MONUSCO s'efforce de faire face à la montée de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, tandis que, dans le même temps, elle planifie et exécute son retrait. Il y a lieu de saluer les efforts inlassables déployés par la MONUSCO

pour s'acquitter de son mandat et protéger les civils tout en procédant à son désengagement du Sud-Kivu. Nous continuons de suivre ce retrait, qui a inclus, en février, le transfert à la Police nationale congolaise de la base de la MONUSCO située à Kamanyola. Nous demeurons toutefois inquiets quant à la capacité des forces armées et de la Police nationale congolaises de combler le vide sécuritaire, d'autant plus que la violence dans le Nord-Kivu menace de s'étendre à d'autres régions.

Les États-Unis demandent que les enseignements tirés du départ du Sud-Kivu soient pleinement intégrés dans l'évaluation à mi-parcours du retrait, y compris pour ce qui est des implications en termes de calendrier et de progression des phases ultérieures. Ce processus ne sera pas linéaire, car les conflits ne sont pas linéaires, et nous devons être prêts à procéder aux ajustements nécessaires.

Nous pensons qu'il convient d'examiner sérieusement la proposition du Gouvernement de la République démocratique du Congo d'établir un mécanisme visant à identifier les membres du groupe armé des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) – auquel les États-Unis et l'ONU imposent des sanctions – et à les expulser du territoire congolais. Nous reconnaissons que les FDLR constituent une menace permanente pour le peuple congolais et une menace pour la sécurité du Rwanda, et qu'il convient de s'y attaquer.

En outre, toute violation de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU doit être prise au sérieux et appelle une réponse de la part du Comité des sanctions concernant la République démocratique du Congo.

Il n'y a pas de solution uniquement militaire à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. Les États-Unis appuient fermement les efforts déployés par les acteurs régionaux pour relancer les processus de Nairobi et de Luanda, qui offrent les voies les plus viables pour régler ce conflit qui dure depuis 30 ans.

Au final, la paix est une décision politique. Les États-Unis appellent les dirigeants du Rwanda et de la République démocratique du Congo à prendre la décision de rechercher la paix dans l'intérêt de leur peuple, de la région et du monde.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général, Bintou Keita, et l'intervenante de la société civile. Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la Représentante spéciale Keita et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(MONUSCO). Je salue également la participation des Représentants permanents de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Au cours du mois dernier, les hostilités entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les forces armées congolaises se sont considérablement intensifiées dans le Nord-Kivu, entraînant la région au bord de la guerre. La situation est compliquée par la participation de divers acteurs extérieurs au voisinage immédiat, ce qui suscite de vives inquiétudes quant à ses ramifications régionales plus larges. Cette situation désastreuse plonge également une crise humanitaire déjà critique dans un gouffre désespérant. À la lumière de ces circonstances navrantes, nous tenons à insister sur quatre points.

Premièrement, nous condamnons avec force tous les groupes armés et les exhortons à cesser immédiatement leur offensive dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier le M23, qui a nettement étendu son contrôle dans les environs de Goma. Dans le même temps, toutes les parties au conflit doivent participer, dans un esprit constructif, à un dialogue diplomatique en vue de trouver une solution négociée. Il convient de redynamiser les efforts régionaux tels que les processus de Nairobi et de Luanda, car ils sont indispensables pour mettre fin aux violences récurrentes et garantir une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous saluons les efforts de médiation déployés par le Président angolais Lourenço à cet égard et lui apportons tout notre soutien. En outre, nous appelons tous les combattants, locaux et étrangers, à déposer immédiatement et sans condition leurs armes et à s'engager dans le processus de désarmement. Il faut aussi mettre fin à toute forme de soutien aux groupes armés afin d'éviter une militarisation accrue de la région, et la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo méritent d'être pleinement respectées.

Deuxièmement, nous sommes vivement préoccupés par les attaques, en particulier celles qui recourent à des systèmes d'armes sophistiqués, contre les positions et les biens de la MONUSCO, et nous les condamnons avec force. Elles nuisent à la capacité de la MONUSCO d'exécuter efficacement son mandat, notamment en ce qui concerne la protection des civils. Nous craignons de voir se créer un vide sécuritaire lorsque la MONUSCO aura achevé son désengagement en cours du Sud-Kivu.

Nous rappelons que c'est aux États hôtes qu'incombe la responsabilité principale de garantir la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de l'ONU. Nous attendons également de la MONUSCO qu'elle poursuive

sa communication stratégique à l'intention des populations locales afin de lutter efficacement contre les campagnes de désinformation sophistiquées qui alimentent ces attaques.

Nous prenons note de l'approbation récente par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo. Nous nous attendons à ce que le prochain rapport du Secrétaire général sur le soutien logistique et opérationnel aux forces régionales aborde les questions de coordination entre la MONUSCO et les forces régionales.

Troisièmement, l'escalade de la crise de la situation humanitaire et des droits humains appelle une attention urgente. Plus de 400 violations des droits humains principalement liées au conflit ont été signalées chaque mois en 2023, avec des violences sexuelles liées au conflit qui sont endémiques et extrêmement préoccupantes. En outre, 6 millions de personnes ont été déplacées dans l'est de la République démocratique du Congo. La République de Corée demande instamment à toutes les parties au conflit d'assurer une protection contre les violences sexuelles liées au conflit, ainsi que de fournir un accès humanitaire sans entrave aux personnes dans le besoin, et exhorte toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Aucun auteur ne doit rester impuni.

Quatrièmement, les élections de décembre 2023 ont constitué une étape importante pour la République démocratique du Congo. Nous saluons le rôle joué par la MONUSCO dans la facilitation du dialogue, la promotion d'une participation inclusive des femmes et des jeunes et l'appui au processus électoral, notamment par la fourniture de matériel électoral. L'attachement du Président Tshisekedi Tshilombo à l'unité nationale et à un gouvernement inclusif est encourageant. Dans l'intervalle, une conclusion rapide et transparente des enquêtes sur les irrégularités électorales sera essentielle.

Pour terminer, la République de Corée réaffirme son appui indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M^{me} Bintou Keita, de son exposé. Nous avons écouté très attentivement M^{me} Jacquie-Anna. Nous saluons la participation des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Nous constatons avec regret que la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo s'aggrave. Nous sommes vivement préoccupés par l'escalade du conflit impliquant le groupe armé illégal du Mouvement du 23 mars (M23). Les offensives du M23 doivent cesser. Nous condamnons le pilonnage d'agglomérations et de camps de déplacés, dont les victimes sont des civils. Nous demandons le déblocage des voies d'approvisionnement terrestres vers Goma. Nous sommes gravement préoccupés par l'utilisation de systèmes d'armes sophistiqués dans la zone des hostilités. Nous condamnons leur utilisation contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et insistons sur la nécessité de revenir à la pleine mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du processus de Luanda.

La poursuite du conflit armé dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo est l'une des principales raisons de la détérioration de la situation humanitaire et des souffrances croissantes de la population civile. Ce qui se passe dans l'est de la République démocratique du Congo a également une incidence directe sur la situation dans l'ensemble de la région des Grands Lacs et nuit aux relations interétatiques et à la stabilité régionale. Il ne fait aucun doute qu'un règlement rapide de la crise, en particulier dans la perspective du retrait de la MONUSCO, est dans l'intérêt des pays de la région des Grands Lacs eux-mêmes.

Dans le même temps, nous réaffirmons que seules des solutions politiques conduiront à une cessation complète des hostilités et à la création des conditions réelles d'une stabilisation durable. Il est indispensable d'intensifier la médiation régionale pour désamorcer les tensions entre Kinshasa et Kigali. Il faut également veiller à ce que tous les groupes armés illégaux déposent les armes et commencent à participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, sans conditions préalables. Toute interaction entre État et groupes armés illégaux doit cesser.

Nous appuyons l'action menée par les dirigeants et le personnel de la MONUSCO, dont la présence dans la zone de conflit est un important facteur de stabilisation. Nous condamnons de manière catégorique les attaques et les actes violents visant les Casques bleus. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux huit soldats de la paix qui ont été blessés le 16 mars dans la région de Sake. Lors du retrait de la MONUSCO, il importe de tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain et d'agir de manière responsable, étape par étape. Il faut éviter de créer un vide sécuritaire. En même temps, nous devons respecter le calendrier de retrait prévu par le Conseil dans la résolution 2717 (2023).

Nous avons pris acte de la récente décision de l'Union africaine d'accorder ses auspices aux forces de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Nous prenons note de l'appui apporté par la SADC à Kinshasa pour surmonter la crise, conformément au principe des solutions africaines aux problèmes africains. Il importe de veiller à ce qu'il y ait une bonne coordination avec la MONUSCO et de définir des modalités efficaces de travail en commun. Nous sommes prêts à discuter des paramètres d'une éventuelle assistance aux forces régionales par la Mission dès que nous aurons reçu le rapport pertinent du Secrétariat.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie continuera à faciliter le règlement de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M^{me} Keita, de son exposé d'aujourd'hui, ainsi que M^{me} Jacquie-Anna de ses observations.

J'ai trois remarques à formuler en guise de réponse.

Premièrement, le Royaume-Uni félicite la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita, et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) des efforts qu'elles continuent de déployer dans des conditions de plus en plus difficiles. Les attaques contre les hélicoptères, les convois et le personnel des Nations Unies sont inacceptables. Nous exhortons toutes les parties à cesser immédiatement les attaques contre les forces de maintien de la paix et à garantir la déconfliction des activités afin de permettre à la MONUSCO de s'acquitter de son mandat.

Deuxièmement, le retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu risque de créer un vide sécuritaire. Nous demandons instamment au Gouvernement de la République démocratique du Congo d'assumer ses responsabilités à l'égard de la population civile, qui est de plus en plus vulnérable aux attaques des groupes armés. Les activités de renforcement des capacités de la MONUSCO avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo demeurent primordiales. Nous encourageons l'ONU à continuer de partager son évaluation honnête du processus de retrait avec le Conseil afin qu'il puisse prendre des décisions en connaissance de cause.

Troisièmement, le Royaume-Uni condamne avec la plus grande fermeté les agissements de tous les groupes armés, y compris la progression continue du Mouvement

du 23 mars (M23), qui fait l'objet de sanctions de l'ONU. Nous réaffirmons notre plein appui à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Nous demandons aux acteurs extérieurs de cesser d'appuyer les groupes armés violents en République démocratique du Congo, notamment le M23, dont les activités ont entraîné des déplacements massifs de civils. En l'absence d'efforts sérieux de la part de toutes les parties pour désamorcer et faire cesser les hostilités, le conflit continuera d'avoir des conséquences humanitaires désastreuses. Le Royaume-Uni s'est engagé à verser 126 millions de dollars dans le cadre d'un programme humanitaire triennal, en étroite collaboration avec ses partenaires, afin de répondre aux besoins gigantesques.

Pour terminer, le Royaume-Uni prend acte de l'arrivée de la force régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, et souligne l'importance de son ancrage dans un processus politique régional tel que le processus de Luanda. Le dialogue pacifique et l'attachement résolu aux processus régionaux sont les meilleurs moyens d'instaurer la paix en République démocratique du Congo. À cet égard, nous saluons les mesures positives prises récemment dans ce sens en Angola.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M^{me} Bintou Keita, pour son exposé, ainsi que pour tout le travail accompli par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Qu'il me soit également permis de remercier M^{me} Jacquie-Anna d'avoir partagé ses observations. Je salue la présence des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à cette séance.

Nous condamnons fermement la récente attaque visant une position de la MONUSCO à Sake et souhaitons un prompt rétablissement aux soldats de la paix blessés. Depuis notre dernière séance le mois passé (voir S/PV.9553), la situation sécuritaire et humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo s'est encore dégradée. Les attaques incessantes des Forces démocratiques alliées, de la Coopérative pour le développement du Congo et de Zaïre, et les affrontements continus entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et le Mouvement du 23 mars (M23) ont entraîné une augmentation considérable des pertes civiles. La crise humanitaire a atteint un niveau alarmant. À la fin du mois de février, la République démocratique du Congo comptait plus de 7 millions de personnes déplacées dans le pays. Cette situation est intenable et exige une action urgente et concertée.

À cet égard, j'aimerais souligner trois points.

Premièrement, seule une solution politique peut mener à un apaisement durable. Comme l'a souligné la Représentante spéciale aujourd'hui, le risque d'une nouvelle escalade et d'une transformation du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo en un conflit régional plus large est réel et croissant. Les activités des groupes armés opposés à des États de la région, de même que la militarisation accrue à l'est du pays accentuent ce risque.

C'est pourquoi la Suisse appelle à nouveau les parties à reprendre les négociations et à s'engager dans un processus politique crédible et inclusif. Nous saluons les efforts réalisés dans le cadre du processus de Luanda. Nous encourageons les Présidents Tshisekedi Tshilombo et Kagame à entamer un dialogue sincère et apaisé, dans les meilleurs délais.

Et c'est pourquoi nous réitérons encore une fois notre appel au Rwanda à cesser immédiatement tout soutien au M23 et à retirer ses soldats présents sur le territoire de la République démocratique du Congo. Dans le même temps, nous appelons à ce que le soutien apporté aux groupes armés, y inclus les Forces démocratiques de libération du Rwanda, par certains éléments des FARDC, cesse.

Deuxièmement, toute paix durable nécessite le respect du droit international et la protection des civils. La Suisse est particulièrement préoccupée par le changement de tactique du M23 dans le Nord-Kivu, où le groupe établit ses bases dans des habitations civiles pour se protéger de frappes aériennes. La Suisse appelle toutes les parties au strict respect du droit international humanitaire et à prendre des mesures concrètes pour protéger la population civile. Nous regrettons la décision de la République démocratique du Congo de lever le moratoire sur la peine de mort, laquelle porte atteinte à la dignité humaine.

Par ailleurs, la Suisse est préoccupée par l'impact négatif du désengagement de la Mission du Sud-Kivu sur la protection des civils. Nous prenons note de l'annonce du Ministre de l'intérieur de la République démocratique du Congo, réitérant la détermination de son gouvernement à assumer ses responsabilités dans la mise en œuvre du plan de désengagement de la MONUSCO. Pour cela, il est important que les forces de défense et de sécurité congolaises soient rapidement déployées et qu'elles priorisent la protection des civils.

Troisièmement, si la République démocratique du Congo a la responsabilité première de protéger les civils, elle a également la responsabilité de protéger le personnel humanitaire et onusien. Pourtant, les positions des soldats de la

paix continuent d'être la cible de nombreuses attaques. Nous constatons avec inquiétude qu'en plus du M23, les rapports de l'ONU indiquent que ces attaques sont également perpétrées par certains éléments des FARDC et des Wazalendo. Ces agissements constituent une menace pour la MONUSCO et l'empêchent de mettre en œuvre son mandat de protection des civils. Nous rappelons les responsabilités de l'état hôte d'amener les auteurs de tels actes devant la justice, conformément à la résolution 2589 (2021) du Conseil.

Les travailleurs humanitaires présents dans les zones touchées par le conflit continuent d'être menacés et visés par des attaques. Nous observons de telles attaques dans de nombreux contextes conflictuels à travers le monde. À cet égard, la Suisse œuvre actuellement en faveur d'une résolution du Conseil pour renforcer la protection du personnel humanitaire et onusien, y compris le personnel national et recruté localement.

Pour conclure, la Suisse reste engagée pour trouver une solution politique à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous réaffirmons notre disponibilité à soutenir les efforts diplomatiques et les discussions de paix sur le terrain. Nous appelons les membres du Conseil à parler d'une voie unie pour que ces efforts, notamment les efforts régionaux sous le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, se concrétisent et mènent à une désescalade immédiate du conflit.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier M^{me} Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général, et M^{me} Jacquie-Anna de leurs exposés. Je salue également la participation des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi à la présente séance.

La Slovénie exprime sa profonde inquiétude face à l'escalade de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo. Cette escalade est alarmante et aggrave l'insécurité et l'instabilité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Nous condamnons l'offensive du Mouvement du 23 mars (M23) dans le Nord-Kivu, notamment autour de Sake et de Goma.

Qu'il me soit permis de souligner trois points.

Premièrement, aucune action militaire ne pourra régler le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous appelons le M23 à cesser immédiatement les hostilités et à se retirer des territoires occupés, conformément à la feuille de route de Luanda. Nous soulignons que tous les États ont l'obligation de cesser de soutenir les groupes armés. Nous condamnons tout appui apporté aux Forces démocratiques de libération du Rwanda, ainsi que l'appui extérieur fourni au M23 et la présence militaire

non autorisée en République démocratique du Congo. Nous appelons tous les pays de la région à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de leurs voisins, et nous demandons au Rwanda de retirer sa présence militaire de la République démocratique du Congo.

Nous devons accentuer les efforts soutenus et coordonnés visant à remédier aux causes profondes du conflit et de l'instabilité régionale. Les processus de Nairobi et de Luanda restent au cœur de ces efforts. Nous appelons à un engagement renforcé en faveur des efforts diplomatiques régionaux, en soulignant l'importance du dialogue entre les pays de la région.

Deuxièmement, compte tenu de la détérioration de la situation de sécurité, en particulier dans le Nord-Kivu, le retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) nécessite une planification stratégique. Un retrait sûr, ordonné, responsable, progressif et durable, garantissant le maintien d'un environnement protecteur pour les civils, doit rester au centre des préoccupations du partenariat entre le pays hôte et l'ONU, y compris le Conseil de sécurité.

Il est primordial de synchroniser le déploiement des forces nationales de sécurité congolaises avec le retrait de la MONUSCO afin d'assurer une transition sans heurt. Le retrait doit tenir compte des conditions sur le terrain et de la capacité des forces nationales à assumer la responsabilité de la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants.

Il est important d'assurer une coordination efficace entre la MONUSCO et les autres forces régionales déployées dans la même zone pour garantir la protection des civils. Nous condamnons toutes les attaques menées contre le personnel de la MONUSCO, ainsi que contre le personnel et les biens de l'ONU, y compris les cas de harcèlement et les restrictions à la circulation, et nous soulignons qu'il incombe aux autorités congolaises d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, ainsi que du personnel et des biens des missions diplomatiques.

Troisièmement, dans un contexte de violence incessante, c'est la population civile qui paie le plus lourd tribut. Toutes les parties continuent de commettre des violations des droits humains et des atteintes à ces droits. Ces violations, y compris les discours de haine à caractère ethnique et l'incitation à la violence, doivent faire l'objet d'enquêtes et les responsables doivent rendre des comptes.

Nous sommes alarmés par les informations qui font encore état d'une incidence élevée de violence fondée sur le genre et de violence sexuelle liée au conflit, contre les

femmes et les filles en particulier, notamment à l'intérieur et autour des camps de déplacés. Nous condamnons fermement l'enrôlement d'enfants et les autres violations graves commises contre eux.

La Slovénie rappelle à toutes les parties leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et les exhorte à permettre un accès rapide, sûr et sans entrave à l'aide humanitaire. Nous félicitons également la MONUSCO d'avoir contribué à garantir des passages sûrs et des couloirs humanitaires.

Pour terminer, nous demandons à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et d'œuvrer à la désescalade des tensions. Elles doivent éviter les discours belliqueux et incendiaires afin de faciliter un dialogue constructif. La Slovénie reste déterminée à soutenir les efforts visant à mettre fin à ce conflit et à garantir la paix, la sécurité et la stabilité de la République démocratique du Congo et de la région des Grands Lacs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Japon.

Je tiens à remercier la Représentante spéciale Keita et M^{me} Jacquie-Anna, représentante du Secrétariat technique national pour la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015), de leurs exposés. Je salue la participation des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à l'ensemble des membres du personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour le sacrifice qu'ils ont consenti en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans la région. Nous avons suivi avec une grande d'inquiétude la poursuite des combats violents entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les Forces armées de la République démocratique du Congo. L'incident récent au cours duquel huit soldats de la paix ont été blessés est une conséquence regrettable de ces hostilités. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés et comptons sur les autorités congolaises pour continuer d'appuyer la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies. La mésinformation et la désinformation dont la MONUSCO continue de faire l'objet nous préoccupent également et doivent être traitées en coopération avec le Gouvernement hôte.

L'intensification de l'offensive du M23 dévaste la vie des populations locales et menace la sécurité humaine.

D'autres groupes armés profitent du vide sécuritaire provoqué par la focalisation actuelle des efforts sur le M23 pour étendre leurs activités. Les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les enfants, sont de plus en plus nombreuses à être victimes de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Nous condamnons avec force toutes les formes de violence dans la région. Ces groupes doivent immédiatement cesser les hostilités et déposer les armes.

Malgré les appels répétés du Conseil de sécurité, nous continuons malheureusement de recevoir des informations selon lesquelles de grandes quantités d'armes sophistiquées sur le théâtre des opérations, et il nous est même rapporté la présence présumée de contingents étrangers déguisés. L'appui, sous quelque forme que ce soit et quel que soit l'État, dont bénéficient le M23 et tout autre groupe armé doit cesser immédiatement. Un tel appui ne fait qu'exacerber l'insécurité et accroît le risque d'un conflit régional généralisé. Il est de la plus haute importance de préserver la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Pour briser le cycle de la violence dans la région, il faut trouver une solution politique dans le cadre d'un dialogue inclusif qui tienne compte des principales exigences de toutes les parties. Toutes les initiatives régionales doivent être soigneusement coordonnées et guidées par une stratégie politique commune. Cette coordination doit s'étendre jusqu'au niveau des opérations sur le terrain, y compris avec la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo et la MONUSCO.

La détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire et des droits humains dans l'est du pays complique le processus de retrait progressif, responsable et durable de la MONUSCO. La mise en place simultanée d'une présence effective des autorités de l'État, accompagnée de forces de sécurité suffisantes, est indispensable pour éviter tout vide sécuritaire et garantir l'état de droit. À cette fin, la réforme du secteur de la sécurité menée par le Gouvernement, en particulier la réforme de la police nationale, demeure une priorité absolue. Il y a tout juste un mois, la première base de la MONUSCO, située à Kamanyola, au Sud-Kivu, a été transférée à la Police nationale congolaise. Pour faire avancer le processus, il est primordial d'assurer une coordination étroite entre toutes les parties prenantes dans le cadre d'une communication optimale. En tant que partenaire de longue date de la République démocratique du Congo dans ce secteur, le Japon continue d'appuyer les efforts du Gouvernement congolais pour développer la police de proximité grâce aux programmes de renforcement des capacités et

des institutions mis en œuvre par l'Agence japonaise de coopération internationale. Je saisis cette occasion pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, d'avoir salué ce soutien.

Pour terminer, le Japon réaffirme sa volonté de continuer à travailler avec la MONUSCO et tous les partenaires pour parvenir à une paix et à une stabilité durables dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : À quelques jours de la fin de votre mandat à la présidence du Conseil de sécurité, Madame la Présidente, je me fais le plaisir et l'honneur de vous féliciter pour l'excellent travail abattu tout au long de votre mandat, et de vous exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider la présente séance publique du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la situation dans mon pays, la République démocratique du Congo. Je saisis cette opportunité pour rendre hommage au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour son engagement soutenu en faveur du rétablissement de la paix dans mon pays. Qu'il me soit permis, enfin, de remercier M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), pour sa présentation riche en informations de ce matin. Je salue en passant la présence virtuelle de M^{me} Jacquie-Anna, qui a fait une description noire de la situation de la jeunesse et de la femme en République démocratique du Congo, consécutive à l'agression dont le pays est victime.

Ma délégation a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo publié le 21 mars sous la cote S/2024/251, dont le contenu appelle de sa part quelques orientations et observations pertinentes, y compris des tentatives de réponse aux préoccupations soulevées par les membres du Conseil.

La situation politique de mon pays, comme le souligne le rapport sous examen, a été principalement dominée par la tenue des élections générales, ainsi que par la poursuite des efforts régionaux et internationaux visant à inverser la spirale d'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. En ce qui concerne les élections justement, je saisis cette opportunité pour réitérer les remerciements de mon gouvernement et du peuple congolais dans son ensemble au Conseil de sécurité, à la

MONUSCO, ainsi qu'aux pays partenaires et amis qui n'ont pas lésiné sur les moyens pour apporter un appui logistique et matériel substantiel pour la bonne tenue du scrutin. Pour le reste, les élections se sont déroulées dans le calme et dans les délais constitutionnels. Le Président réélu, S. E. M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a été investi le 20 janvier après sa prestation de serment constitutionnel. Et comme les membres ont pu le constater, l'installation des institutions restantes de la République est dans sa phase de finalisation.

Au point de vue sécuritaire, l'aggravation de la situation dans la partie orientale de mon pays n'a pas laissé le Secrétaire général indifférent lorsqu'il dit, au paragraphe 91 de son rapport,

« Je suis profondément troublé par les informations selon lesquelles des biens de la MONUSCO sont pris pour cible avec des systèmes d'armes sophistiqués, et je condamne la récente série d'attaques contre les positions de la MONUSCO à Goma et à Sake et dans leurs environs par des forces du Gouvernement et des groupes armés qui leur sont associés. »

Sans amalgame possible, ce blâme, le Secrétaire général l'adresse expressément et exclusivement aux forces du Gouvernement du Rwanda – la Force de défense rwandaise (FDR) – et aux terroristes du Mouvement du 23 mars (M23) qui leur sont associés, car, c'est cette coalition de l'axe du mal de triste mémoire qui a lancé à plusieurs reprises des missiles qui ont visé les forces de la MONUSCO, respectivement à Sake, où elle a blessé huit Casques bleus de la MONUSCO, et à Goma.

La particularité de ce rapport est qu'il établit clairement que, premièrement, le Rwanda ne nie plus la présence de son armée sur le territoire de la République démocratique du Congo ; deuxièmement, les troupes de l'armée rwandaise participent activement aux combats avec l'utilisation des armes plus sophistiquées installées sur le territoire de la République démocratique du Congo ; troisièmement, l'armée rwandaise a à plusieurs occasions testé avec arrogance la performance de ses missiles sol-air nouvellement acquis sur les hélicoptères de la MONUSCO et sur les avions civils garés sur le parking de l'aéroport de Goma. Ainsi, comme un juge qui ne transige pas face à un criminel devenu un récidiviste notoire, le Conseil de sécurité doit franchir le Rubicon de l'impunité pour appliquer au Rwanda des sanctions à la hauteur de son récidivisme criminel. Face à cette situation, les Forces armées de la République démocratique du Congo et les jeunes patriotes résistants Wazalendo restent mobilisés pour défendre l'intégrité territoriale de notre pays jusqu'à la restauration totale de l'autorité de l'État sur toutes les zones convoitées.

Au niveau régional, les efforts politiques et diplomatiques se poursuivent, sous la médiation du Président angolais, S. E. M. João Lourenço. C'est dans ce cadre que plusieurs rencontres ont eu lieu. Je citerai pour mémoire le mini-sommet d'Addis-Abeba du 16 février, en marge du trente-septième sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ; les rencontres bilatérales séparées de Luanda entre la République démocratique du Congo et l'Angola et l'Angola et le Rwanda, respectivement, du 27 février et du 11 mars ; et la tenue, le 21 mars, de la réunion ministérielle tripartite à Luanda entre les trois Ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Les conclusions de cette rencontre ont été soumises aux Chefs d'État pour appréciation. Une deuxième tripartite ministérielle se tiendra bientôt aux fins de préparer la tripartite au niveau des trois Chefs d'État prévue au mois d'avril.

En attendant cette tripartite, la République démocratique du Congo reste déterminée à rétablir une paix durable sur toute l'étendue de son territoire. Mon pays n'acceptera pas des arrangements de façade destinés à perpétuer l'insécurité et la confusion qui encouragent la coalition FDR/M23 à poursuivre l'exploitation éhontée de ses minerais stratégiques.

À court terme, la réaffirmation des processus de Luanda et de Nairobi reste la seule voie de sortie, et cela implique la cessation des hostilités, le retrait sans condition des troupes rwandaises du territoire de la République démocratique du Congo, le retrait du M23 des positions occupées, le précantonnement suivi du cantonnement dans le Maniema et le suivi du processus du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Au-delà des négociations en cours, ma délégation souhaite que le Conseil puisse exiger du M23 de déposer les armes pour rejoindre le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Le retour des populations déplacées reste une priorité compte tenu de la détérioration de la situation humanitaire sur terrain.

Au vu de la versatilité observée dans les multiples négociations antérieures, ma délégation souhaite que le Conseil de sécurité puisse, tout au long du processus de discussions en cours, garder une posture de vigilance et maintenir des pressions multiformes bilatérales et multilatérales sur le Rwanda jusqu'à ce que le M23 se retire et jusqu'à ce que les troupes rwandaises quittent le sol congolais.

Qu'il me soit permis, toujours au chapitre des efforts régionaux, d'aborder le déploiement de la force régionale de la Communauté de développement de

l'Afrique australe (SADC), la SAMIDRC. En droite ligne du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, tenu le 8 mai 2023 à Windhoek, en Namibie, qui avait alors autorisé le déploiement de la SAMIDRC, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a, en date du 4 mars, approuvé le déploiement de la SAMIDRC dans l'est de la République démocratique du Congo en tant que force régionale visant à rétablir la paix.

Plus récemment, à l'issue de la réunion extraordinaire de la Troïka du Sommet de l'Organe de la SADC du 23 mars, la SADC a réaffirmé que le déploiement de la SAMIDRC vise à restaurer la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et ce, conformément au Traité de la SADC, au Protocole de la SADC sur la coopération en matière de politique, défense et sécurité et au Pacte de défense mutuelle de la SADC. Cette démarche s'inscrit également dans la droite ligne du principe de subsidiarité et de celui qui prône des solutions africaines aux problèmes africains.

Par ailleurs, la République démocratique du Congo s'est félicitée de l'adoption des résolutions 2717 (2023) et 2719 (2023), résolutions au terme desquelles le Conseil a offert un cadre d'appui aux forces régionales. J'appelle les membres du Conseil de sécurité à bien vouloir examiner plus favorablement, le moment venu, la nécessité de cet appui plus substantiel à apporter à la force régionale SAMIDRC pour la protection des civils et la consolidation du processus de négociation en cours entre le Rwanda et la République démocratique du Congo.

La situation humanitaire est insoutenable. Le nombre de déplacés internes avoisine les 7 millions. Les populations se sont massées à Goma, aggravant ainsi une situation déjà précaire. Le plan d'aide humanitaire d'urgence de 2024 lancé par le Gouvernement pour tenter de juguler cette crise nécessite de plus amples financements pour sa mise en œuvre. À ce jour, au moins 80 % des fonds restent à mobiliser.

Concernant le plan de désengagement de la MONUSCO consacré par la résolution 2717 (2023), je voudrais souligner que le Gouvernement de la République démocratique du Congo est à ce jour pleinement engagé avec la MONUSCO dans la mise en œuvre de la première phase au Sud-Kivu. Le 14 mars, une réunion d'évaluation a été organisée à Kinshasa, entre le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, de la sécurité et des affaires coutumières ; les principaux États contributeurs, à savoir les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et le Japon ; les organismes internationaux, à savoir l'Union européenne, l'Agence japonaise de coopération internationale, la Banque africaine

de développement, le Programme alimentaire mondial et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; et la MONUSCO. Au cours de celle-ci, la MONUSCO et le Gouvernement avaient présenté les actions menées sur le terrain lors du lancement du plan de désengagement à la base de Kamanyola de la Police nationale congolaise.

Le Gouvernement voudrait rassurer le Conseil de sécurité de sa détermination à assumer ses responsabilités dans l'exécution de la feuille de route arrêtée de commun accord avec l'ONU. Le principe établi d'évaluation sera de mise avant le lancement d'une nouvelle phase.

Je voudrais conclure mon propos en formulant quelques recommandations. D'abord, un appui substantiel doit être apporté à la force régionale SAMIDRC au vu de l'urgence de la situation et ce, en attendant la présentation des options de soutien par le Secrétaire général très bientôt, en corrélation avec les prescrits de la résolution 2717 (2023). Ensuite, il faut exiger de tous les groupes armés, sans exception, de déposer les armes pour rejoindre le processus du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et fournir un soutien plus accru à ce programme. Enfin, des pressions doivent être exercées sur le Rwanda et son supplétif du M23 pour que ses troupes se retirent de la République démocratique du Congo et que le M23 se plie à l'exigence du précantonnement et du cantonnement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Rwamucyo (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole. Je remercie les intervenantes et les représentantes et représentants des États Membres de leurs déclarations.

Je voudrais commencer mon intervention en rappelant quelques faits au Conseil. En juin 2023, l'ONU avait dépensé 24,3 milliards de dollars pour la mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Malgré la mobilisation de ces importantes ressources par les États Membres de l'ONU, la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo s'est dégradée. Le nombre de groupes armés illégaux a explosé, atteignant plus de 250 aujourd'hui.

Les ravages causés par les groupes armés illégaux ont aggravé la situation des droits humains et entraîné d'énormes souffrances pour la population civile. Les discours de haine, les persécutions et le nettoyage ethnique visant les communautés tutsies congolaises ont atteint des niveaux sans précédent, sous le regard de la communauté internationale.

Après l'envoi de plus de 16 000 soldats et 30 ans plus tard, la communauté internationale ne s'attaque toujours pas aux causes profondes du conflit et ne comprend toujours pas la complexité et l'histoire de notre région. Malheureusement, tout progrès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est vain, en raison du manque de volonté politique et d'appropriation de la part des autorités de la République démocratique du Congo. Nous ne pouvons pas continuer d'utiliser le même remède inefficace en espérant obtenir un résultat différent.

Le Conseil de sécurité doit clairement appuyer le dialogue et les processus politiques de Nairobi et de Luanda. Il doit rejeter tout appui à une solution militaire, qui enhardit le Gouvernement de la République démocratique du Congo et sa coalition de groupes armés illégaux, dont certains font l'objet de sanctions du Conseil. Les deux options ne peuvent pas coexister.

La communauté internationale doit éviter toute exploitation du départ de la MONUSCO. Ce départ ne saurait justifier l'appui à des forces partisans qui privilégient la poursuite des combats, indépendamment de la collaboration entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) génocidaires.

Il me semble important de rappeler que la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo a remplacé une autre force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Cette dernière avait réalisé des avancées en imposant un cessez-le-feu et en appuyant le processus de paix. Malheureusement, elle s'est heurtée à l'opposition farouche du Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui voulait que la force serve uniquement son propre objectif, à savoir la recherche d'une solution militaire. Cela a montré une fois de plus jusqu'où le Gouvernement de la République démocratique du Congo est prêt à aller pour atteindre cet objectif, allant jusqu'à manipuler des régions entières en les montant les unes contre les autres.

Le Rwanda réaffirme qu'aucune initiative qui néglige le respect des droits des communautés congolaises tutsies et parlant le kinyarwanda ne produira de résultats durables. Cette injustice répétée continue de pousser des centaines de milliers de personnes à se réfugier dans deux pays voisins de la République démocratique du Congo, dont plus de 100 000 au Rwanda. Les personnes privées de leurs droits naturels trouveront toujours un moyen de recouvrer ces droits.

Les préoccupations du Rwanda n'ont toujours pas été prises en compte. Elles concernent deux points : premièrement, la présence et le maintien de forces génocidaires, et deuxièmement, les annonces publiques faites récemment par des dirigeants de notre région. Le Rwanda est préoccupé par l'appui apporté par les FARDC aux FDLR. Ces forces négatives sont financées, armées et intégrées aux FARDC, aux côtés de diverses milices Wazalendo. Cet appui doit cesser et ces éléments des FDLR doivent être désarmés, démobilisés et rapatriés au Rwanda.

Le Rwanda est également préoccupé par les déclarations faites par les Présidents du Burundi et de la République démocratique du Congo, qui ont menacé à plusieurs reprises de provoquer un changement de régime au Rwanda. Selon le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, ces deux pays se battent aux côtés des milices génocidaires des FDLR contre le Mouvement du 23 mars, dans le but de régler un problème politique par des moyens militaires.

Le Rwanda prend ces menaces très au sérieux. C'est pourquoi nous appelons à un règlement politique, entre Congolais, des problèmes de sécurité actuels. Nous n'accepterons pas que les problèmes de la République démocratique du Congo soient à nouveau externalisés vers le Rwanda par la force.

Comme les membres le savent peut-être, le Rwanda commémorera en avril le trentième anniversaire du génocide des Tutsis en 1994. Alors que nous honorons la mémoire des victimes, nous devons également sensibiliser aux dangers de l'idéologie génocidaire, qui s'est propagée à la République démocratique du Congo. Cette idéologie a été développée et est diffusée par ceux qui ont commis le génocide contre les Tutsis en 1994. Ils opèrent désormais près des frontières du Rwanda, dans toute la République démocratique du Congo. Le Rwanda appelle de nouveau le Conseil à prendre la question au sérieux. La communauté internationale ne doit pas rester spectatrice face au génocide contre la communauté tutsie congolaise qui est en train de se dérouler.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les points suivants. Malgré les colossales ressources matérielles et humaines disponibles, les efforts déployés par la MONUSCO n'ont pas produit les résultats escomptés en raison d'un manque d'appropriation par le pays hôte. Le Rwanda demande au Conseil de trouver une solution durable à la menace que représente les FDLR génocidaires, qui font des ravages dans la région des Grands Lacs depuis 30 ans. Le Rwanda prend au sérieux la collaboration entre le Gouvernement de la

République démocratique du Congo et les FDLR, ainsi que les menaces de changement de régime proférées par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Burundi.

Le Rwanda appelle le Conseil à être vigilant et à prendre des mesures pour arrêter la propagation des discours de haine visant les Tutsis congolais. Faisons en sorte qu'il n'y ait pas d'autre génocide dans notre région et au-delà.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Maniratanga (Burundi) : Je voudrais d'emblée remercier le Japon, qui assure la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois de mars, pour avoir organisé cette séance, et lui réaffirmer par la même occasion tout notre soutien à son mandat. Ma délégation prend note du rapport sous analyse (S/2024/251) et remercie M^{me} Bintou Keita et M^{me} Jacque-Anna pour leurs exposés.

Ma délégation salue l'engagement du Secrétaire général, à travers sa représentante spéciale, pour les efforts consentis pour une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo, où les principes cardinaux de la Charte des Nations Unies sont violés ce qui, de facto, rend difficile tous les efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable afin d'apaiser les souffrances des populations civiles. Le Burundi suit de très près l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire en République démocratique du Congo et saisit cette opportunité pour réaffirmer sa solidarité et son soutien au peuple congolais.

Ma délégation estime qu'au regard de la gravité de la situation humanitaire qui prévaut en République démocratique du Congo, caractérisée par les violations flagrantes du droit international humanitaire, la communauté internationale devrait être encore plus attentive aux revendications légitimes – je dis bien légitimes – du Gouvernement de la République démocratique du Congo et aux messages du peuple congolais qui, depuis plus de deux décennies, traverse des moments très difficiles à cause de l'instabilité qui prévaut dans l'est de la République démocratique du Congo.

Au sujet du rapport sous analyse, le Burundi souhaiterait faire quelques observations à titre national.

Premièrement, le Burundi se félicite de la bonne coopération entre la République du Burundi et la République démocratique du Congo à travers le cadre de coopération bilatérale en matière de défense pour lutter contre les groupes armés et terroristes, locaux et étrangers, qui pullulent dans l'est de la République démocratique du Congo.

Deuxièmement, le Burundi se félicite aussi du déploiement de la force régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui devrait tout faire pour réoccuper toutes les anciennes positions de la force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est tombées entre les mains du Mouvement du 23 mars (M23).

Troisièmement, devant la gravité de la situation humanitaire, le Burundi soutient les observations émises dans le rapport du Secrétaire général, en particulier celles en lien avec l'engagement d'apporter un soutien logistique et opérationnel à la force régionale de la SADC présente en République démocratique du Congo.

Quatrièmement, les relations de bon voisinage occupent une place de choix dans le document de politique étrangère du Burundi. Les relations du Burundi avec tous les pays de la région sont au beau fixe, avec uniquement des soucis avec le Rwanda, notre voisin du nord, à qui nous réclamons toujours la remise des putschistes de 2015, qui sont aujourd'hui le cerveau pensant du groupe criminel et terroriste Résistance pour un État de droit au Burundi, qui s'est attaqué récemment aux populations paisibles, en sommeil et en deuil, deux fois de suite depuis décembre 2023. Le Rwanda a le choix entre des bonnes relations avec le Burundi ou le maintien de ce groupe de criminels sans avenir politique sur le territoire rwandais. Entre les deux options, le choix devrait être clair et facile. Nous exhortons le Rwanda à opter pour un choix qui le placera du bon côté de l'histoire.

Pour le Burundi, le respect des engagements pris par le leadership rwandais de livrer ce groupe de criminels en cavale hébergé à Kigali contribuerait sensiblement à la lutte contre l'impunité dans la région et au respect des instruments juridiques régionaux en matière de paix et de sécurité.

Cinquièmement, au chapitre des efforts régionaux de restauration de la paix en République démocratique du Congo et dans la région, nous sommes profondément préoccupés par la résurgence des attaques du M23 dans l'est de la République du Congo. Nous exhortons ce mouvement à se conformer aux décisions prises par les chefs d'État de la région dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi afin de donner une chance à la paix dans cette partie de la République démocratique du Congo, qui a vraiment tant souffert.

Sixièmement, dans le même ordre d'idées, nous sommes également préoccupés par l'expansion du terrorisme dans la région avec le risque de connexion entre les Forces démocratiques alliées et d'autres groupes terroristes au Sahel, au Moyen-Orient et dans le nord du Mozambique. Des efforts supplémentaires sur ce front sont plus

que nécessaires pour étouffer dans l'œuf l'expansion du terrorisme sur le continent avant qu'il ne soit trop tard. Les conflits en cours dans les autres régions du monde ne devraient pas éclipser ceux du continent africain. La paix et la sécurité étant un des trois piliers majeurs de l'action des Nations Unies, nous devrions nous attaquer aux conflits actuels avec la même détermination et la même attention dans une vision et une approche à l'unisson.

Pour conclure, la situation dans l'est de la République démocratique du Congo reste actuellement très délicate et une attention très particulière de la part du Conseil de sécurité est requise pour éviter un embrasement régional. Le Burundi réaffirme son soutien à toutes les initiatives de résolution pacifique de ce conflit et ne ménagera aucun effort pour qu'il y ait la paix en République démocratique du Congo et dans notre sous-région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la République démocratique du Congo a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : Je ne vais pas retenir le Conseil longtemps, mais je voudrais tout simplement faire remarquer que l'ambiance à laquelle les membres ont assisté aujourd'hui ici, c'est justement l'ambiance qui prévaut sur le terrain.

Il y a dans la sous-région un pays – un seul pays – qui nargue tous ses voisins. Les membres en ont eu la démonstration avec ce que le Burundi vient de dire. Le Rwanda prétend – et je suis déjà revenu sur cette question, je ne voudrais pas insister – qu'ils sont au Congo pour la sécurité des Tutsis. Mais voici la contradiction. N'y a-t-il pas de Tutsis au Burundi ? Il n'y a pas de Tutsis burundais qui vivent en République démocratique du Congo. Pourquoi seulement les Tutsis rwandais ? Et ils disent : « Nous ne voulons pas l'externalisation du conflit congolais qui est un conflit interne ». Très bien. Mais qu'est-ce qu'ils viennent faire au Congo si c'est un conflit interne ? Mais qu'ils restent chez eux. Les Rwandais ne veulent pas que le conflit congolais soit externalisé mais en même temps ils envoient leurs troupes sur le territoire congolais et après ils crient à l'extermination des Tutsis, ils crient au discours de haine et ils crient aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Les FDLR dont le Rwanda parle ne sont pas des Congolais, ce sont des Rwandais. Ce sont des Rwandais qui ont commis le génocide en 1994 au Rwanda contre les Rwandais. Mais qui ont fui, qui ont trouvé refuge en République démocratique du Congo. Ces forces des FDLR ont fait l'objet d'une éradication par les troupes rwandaises et congolaises conjointement dans les années passées.

Il existe, sur les réseaux sociaux – je chercherai la vidéo en question pour la rendre officielle – une vidéo dans laquelle l'ancien Ambassadeur du Rwanda en République démocratique du Congo, M. Vincent Karega, déclarait en 2018 que les FDLR ont été éradiqués de la République démocratique du Congo au point où ils ne constituent plus une menace pour le Rwanda. Ça a été dit. Et les vidéos existent. C'est le Rwanda qui l'a dit à l'époque. C'est pour dire en bref, qu'en réalité, le Rwanda n'est là que pour exploiter les richesses de la République démocratique du Congo.

Nous l'avons dit la fois passée (voir S/PV.9553), et je suis revenu sur la question des FDLR parce que je n'en avais pas parlé la fois passée. Mais un aspect sur lequel il faut insister, c'est le fait que le Groupe d'experts, au paragraphe 30 de son dernier rapport (voir S/2023/990), – je le souligne encore – a bien spécifié que parmi les troupes, les

contingents rwandais qui se battent sur le territoire de la République démocratique du Congo, il y a des FDLR qui avaient été rapatriés au Rwanda, que le Rwanda a recyclés et qu'il renvoie sur le territoire congolais pour combattre l'armée congolaise. Voici le jeu auquel le Rwanda se livre. Et je ne souhaiterais pas que le Conseil de sécurité reste dupe de ce jeu. Les membres ont vu que la malice a été poussée plus loin au point de déranger pratiquement tous les voisins. Je ne doute pas qu'à la prochaine séance, il y ait encore un troisième voisin qui vienne se plaindre ici.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.